

Les lois les plus excellentes sont celles qui ordonnent ce que les humains font d'eux-mêmes ; c'est là le véritable sens des lois, qui ne prescrivent rien d'autre que ce que prescrit l'entendement propre, la raison de l'être humain ; une régulation n'intervient alors que pour ce qui concerne la quantité exacte. La loi n'empêche pas que les humains fassent ce qui est légal par eux-mêmes ; les humains ne volent pas, non pas parce que cela est interdit, mais parce qu'ils s'en abstiennent d'eux-mêmes. L'ordre d'inoculer la variole aux enfants jusqu'à un certain âge¹ n'a pas d'effet sur ceux qui le font d'eux-mêmes ; ce n'est que sur les négligents, sur ceux qui ne le font pas d'eux-mêmes, que la loi agit extérieurement ; les autres sont dans un rapport tout à fait libre à cet ordre. C'est le droit et le devoir de la société civile de protéger les droits des enfants ; ceux-ci ont le droit qu'on prenne soin de leur santé, de leur éducation, etc. ; ils ne peuvent pas le faire eux-mêmes, et la société civile doit donc intervenir si les parents sont négligents.

Hegel, *Leçons sur la philosophie du droit* (1824/25)

¹ Au début du 19^e siècle, une vaste épidémie de variole frappait l'Europe, et la Prusse décida en 1815 de rendre obligatoire la vaccination contre cette maladie, pour les militaires et les enfants.

Questions de l'option n°1

A – Éléments d'analyse

1. Que faut-il entendre par « les lois les plus excellentes » ? Quel est le critère permettant de les distinguer ?
2. « La loi n'empêche pas que les humains fassent ce qui est légal par eux-mêmes ». Quelle différence cela permet-il de faire entre une obligation et une contrainte ?
3. Expliquez : « ce n'est que sur les négligents, sur ceux qui ne le font pas d'eux-mêmes, que la loi agit extérieurement ». Qui sont ces négligents dont parle l'auteur ? Donner quelques exemples précis.
4. « la société civile doit donc intervenir si les parents sont négligents ». De quel type d'intervention peut-il s'agir ? Quel est le rôle de l'Etat ?

B – Éléments de synthèse

1. Quelle est la question à laquelle l'auteur tente de répondre ?
2. Dégagez les différents moments de son argumentation
3. En vous appuyant sur les précédents éléments, dégagez l'idée principale du texte

C – Commentaire

1. L'Etat doit-il indiquer aux parents quelles sont leurs responsabilités envers leurs enfants ?
 2. Y a-t-il selon vous une contradiction insurmontable entre la contrainte imposée par les lois et la liberté dont chacun dispose ?
-

A 1 - Cet extrait des Leçons sur la philosophie du droit, de Hegel, s'ouvre sur une définition de ce que sont les lois « les plus excellentes » : ce sont « celles qui ordonnent ce que les humains font d'eux-mêmes ». Cet énoncé peut sembler étonnant, et il réclame quelques précisions. Il ne s'agit pas de considérer que les lois se contentent de décrire ce que les êtres humains, concrètement, font au quotidien, car précisément, au quotidien, les hommes font souvent ce que les lois interdisent. Ici, il faudrait ajouter ce que Hegel sous-entend : « Les lois les plus excellentes sont celles qui ordonnent ce que les humains font d'eux-mêmes »... quand il font ce qu'il faut faire ! C'est la phrase suivante qui permet de le comprendre : quand l'homme agit par lui-même, il agit conformément à son entendement, c'est-à-dire à son intelligence, à la raison. On comprend donc que les lois n'incitent pas à se laisser aller, qu'elles n'encouragent pas à n'en faire qu'à sa tête puisque précisément, quand on agit selon son entendement, on est raisonnable et on maîtrise son comportement. Les bonnes lois sont donc celles qui expriment exactement ce qu'on pense quand on pense rationnellement.

A 2 - C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de contrainte dans la loi. On parle en effet de contrainte quand on est incité à agir d'une certaine façon par une force extérieure, et contrairement à notre volonté. Les bonnes lois ne font pas cela, puisqu'elles ne s'opposent pas à notre volonté. Au contraire, elles en sont l'expression. Quand on est raisonnable, quand on réfléchit à ce qu'on fait, on ne veut pas voler, ou tuer. On sait bien qu'on ne devrait pas le faire, et ce avant même que la loi nous le dise. Plutôt que de contrainte, on va donc parler d'obligation, qui concerne les situations dans lesquelles on reconnaît le caractère raisonnable de la loi, et donc on sait très bien, même sans avoir besoin qu'on nous la rappelle, ce qu'on doit faire. C'est pour cette raison que la loi n'abolit pas notre autonomie (c'est-à-dire notre aptitude à déterminer par nous-mêmes ce que nous sommes censés faire) ; au contraire, elle est l'expression de cette autonomie, puisqu'elle exprime exactement ce que nous même voulons quand nous sommes raisonnables. Par exemple, Spider-Man, quand il énonce qu'un grand pouvoir implique de grandes responsabilités, prononce une loi qui semble lui être personnelle, alors qu'en fait une loi officielle, instituée par un Etat, pourrait tout à fait stipuler la même chose. Et comme cette loi serait rationnelle, elle ne constituerait pas une contrainte, mais exprimerait l'obligation dans laquelle Spider-Man, mais aussi n'importe quel homme se trouve, de respecter ce principe.

A 3 - Mais si tout le monde obéissait, par simple obligation, c'est-à-dire par soi-même, à la loi, alors à quoi servirait la loi ? Son existence est évidemment justifiée par le fait qu'il y a toujours des désobéissants. L'extrait que nous étudions peut donner l'impression que l'humanité se séparerait en deux groupes d'êtres humains : ceux qui agissent conformément à la loi, et qui ne sont donc pas contraints par elle, et les « négligents », ceux qui enfreignent les lois, qui justifient à eux seuls que la loi existe. En réalité, chacun est susceptible de ne pas obéir spontanément à la loi, car chacun est capable de ne pas être raisonnable. Personne n'est raisonnable à temps complet, et personne n'est, non plus, négligent 24 heures sur 24. Chacun sait, par exemple, qu'au volant de sa voiture on ne peut pas rouler au-delà d'une certaine limite de vitesse. Et chacun

comprend très bien quelles sont les raisons de telles limitations. Pourtant, tout en sachant très bien quelles peuvent être les conséquences d'une vitesse excessive, chacun est parfaitement capable de dépasser cette limite autorisée, par plaisir, par sentiment de nécessité, parfois même par volonté de montrer aux autres que soi-même, on ne respecte pas les lois. Quand on agit ainsi, on est négligent. Vis-à-vis du règlement intérieur d'un lycée, les négligents sont ceux qui n'arrivent pas à l'heure à la grille et essaient d'entrer quand même en passant par les entrées non autorisées, alors qu'eux-mêmes seraient fâchés si leur médecin, ou leur taxi, les prenait en charge avec du retard par rapport à l'horaire fixé. Ce qui est intéressant ici c'est que, finalement, quand on est déraisonnable, la loi apparaît comme une contrainte parce qu'à l'instant précis où on nous la rappelle, celle-ci semble aller contre notre volonté immédiate. En réalité, être négligent, c'est précisément ne pas avoir de volonté, et se laisser aller à ce qui procure, immédiatement, le plus de plaisir. C'est pour cette raison que, sur les négligents, la loi intervient « de l'extérieur ». Dès qu'on revient à la raison, la loi redevient une simple obligation, et s'exprime tout à fait intérieurement.

A 4 - Hegel, lui, prend l'exemple de parents qui seraient négligents envers leurs enfants, et qui ne feraient pas ce qui est bon pour eux. Evidemment, l'exemple qu'il prend est un peu intéressant pour nous puisqu'il croise des sujets de débats qu'on a eu dans le monde ces derniers mois, à propos de l'obligation vaccinale, perçue par certains comme une contrainte, car elle allait contre leur propre volonté. L'argument de Hegel, c'est que si des parents ne sont pas raisonnables dans leur façon de s'occuper de leurs enfants, si par exemple ils ne s'en occupent pas du tout, ou s'ils ne font pas quelque chose qui permettrait de protéger leur vie (on parle ici de vaccination, mais on pourrait aussi parler de la nécessité, à bord d'une voiture, de les installer sur un siège spécifiquement fait pour eux, et de boucler leur harnais, ce qui prend toujours un peu de temps avant de se mettre en route), alors il faut bien qu'une autorité supérieure prenne soin de ces enfants, et contraigne les parents à faire ce que, spontanément, ils ne font pas. Une telle autorité supérieure pourrait être informelle et officieuse. Ça pourrait être la famille au sens large (les grands-parents, les oncles et tantes qui pourraient rappeler au couple de parents quelles sont leurs obligations envers leurs propres enfants. Ça pourrait être aussi la communauté, le village, le quartier, les voisins. Mais si on veut être certain que, lorsque c'est nécessaire, ceux qui en ont besoin reçoivent bien de l'attention et des soins, il faut que cette autorité soit instituée. On parle alors d'Etat. Et l'Etat a cet avantage, qu'il instaure des droits. En effet, l'obligation pour les parents de faire vacciner leurs enfants correspond en fait au droit que ces enfants ont d'être vaccinés. L'avantage de l'Etat, c'est qu'il exprime ce sur quoi tout le monde peut se mettre d'accord quand on est raisonnable. Ainsi, si un enfant vivait dans une communauté ou un quartier dont tous les membres étaient communément complètement déraisonnables dans leur façon de s'occuper de lui, l'autorité de l'Etat permettrait de le protéger quand-même, en retirant à ceux qui s'en occupent mal l'autorité qu'ils croyaient avoir sur lui. De même, pour inciter les parents à vacciner leur enfant, l'Etat peut instaurer des amendes, ou des peines plus lourdes encore afin que chaque parent fasse ce qu'il ferait s'il était raisonnable. Son rôle est donc, tout d'abord, d'instaurer la loi, en veillant à

ce qu'elle soit l'exacte expression de la raison publique, puis de la rappeler aux citoyens, quand ils la perdent de vue, enfin, de la faire respecter, en exerçant la force que les citoyens négligents n'exercent pas sur eux-mêmes.

B 1 - On voit donc qu'ici, Hegel essaie de déterminer si la loi est, pour ceux qui doivent la respecter, une contrainte. Et si la question se pose, c'est parce qu'on peut avoir parfois, y compris face à des lois tout à fait raisonnables, le sentiment d'être forcé de l'extérieur à se comporter d'une certaine façon.

B 2 - Sa réflexion s'établit en trois temps. Tout d'abord, il définit les termes de son propos, en montrant que les bonnes lois sont celles qu'on reconnaît rationnellement, et donc intérieurement comme telles, et qu'elles ne constituent donc pas une contrainte extérieure. Puis il applique ces définitions à un cas particulier, celui de parents ne faisant pas vacciner leur enfant lors de l'épidémie de variole qu'a connue l'Europe au début du 19^e siècle. Enfin, il tire de cet exemple et des définitions initiales des conséquences logiques à propos du rôle légitime que joue l'Etat dans la régulation des comportements, quand ceux-ci sont le fait de citoyens négligents.

B 3 - L'idée principale de ce texte, sa thèse, c'est donc qu'il n'y a pas, dans la loi, de contrainte si elle est écrite dans la droite ligne de la raison, et que les citoyens eux-mêmes sont raisonnables ; ce qui rend la loi nécessaire, c'est que nous sommes tous susceptibles, par moments, de nous égarer et de ne plus être raisonnables.

C 1 - Dans le cas particulier de l'obligation vaccinale, on peut comprendre que certains parents puissent avoir l'impression que l'Etat les contraigne par la force à agir d'une certaine façon envers des enfants dont ils ont pourtant la responsabilité. Et ce qui peut sembler curieux finalement, c'est que d'un côté on dise aux parents que c'est eux, les responsables de leur enfant, et que de l'autre l'Etat puisse décider à leur place de ce qu'ils doivent faire pour leur enfant. On peut se demander, dès lors, si l'Etat doit indiquer aux parents quelles sont leurs responsabilités envers leurs enfants. Ce qui revient à se demander comment l'autonomie des citoyens peut s'articuler en cohérence avec l'existence et la mise en œuvre des lois.

Si on reconnaît aux familles la responsabilité des enfants qui sont à leur charge, c'est qu'on est censé leur laisser l'autonomie suffisante pour qu'ils exercent pleinement cette responsabilité. Il se trouve que les enfants n'ont pas d'autorité sur eux-mêmes, et Hegel nous aide indirectement à comprendre pourquoi : ils ne disposent pas encore d'un sens du raisonnement suffisamment aiguisé pour déterminer par eux-mêmes leurs propres obligations, et c'est un peu aveuglement qu'ils doivent obéir aux instructions qu'on leur donne, puisqu'ils ne peuvent pas toujours comprendre ce qui est bon pour eux, et ce qui ne l'est pas. Ce n'est pas qu'ils soient négligents, c'est plutôt qu'ils sont hétéronomes : ils ont besoin qu'une volonté extérieure à la leur s'impose à eux pour qu'ils fassent ce

qu'ils feraient s'ils étaient autonomes. Cette voix est censée être celle de leurs parents.

Mais pour qu'ils puissent exercer cette responsabilité, il faut qu'ils aient une réelle autorité sur l'enfant, c'est-à-dire qu'ils soient perçus par leur enfant comme les auteurs de l'éducation qu'ils leur donnent. Dès lors, si l'Etat indique aux parents ce qu'ils doivent faire, ceux-ci ne semblent plus être les concepteurs de l'éducation qu'ils transmettent à leurs enfants, et ces enfants pourraient avoir l'impression d'avoir des parents sous tutelle. Or, si le principe de l'éducation, c'est de permettre aux enfants de devenir autonomes, il est nécessaire que ceux qui exercent cette éducation le soient eux aussi, sinon, ce qu'on montrerait aux enfants, c'est que leur propre éducation est sans réelle issue.

La logique semblerait donc vouloir qu'on laisse les parents libres de mener l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants comme ils le souhaitent. On pourrait donc penser qu'aucune autorité ne doive peser sur eux, et que rien ne soit légitime à leur indiquer quelles sont leurs responsabilités vis-à-vis de leur propre progéniture. Mais l'extrait des Leçons sur la philosophie du droit que nous avons étudié répond à ces remarques, en montrant qu'en réalité les lois édictées par l'Etat n'empêchent pas les parents d'exercer leur pleine autorité. Nous allons rappeler pourquoi.

Comme on l'a montré, un Etat conforme à l'intérêt public, c'est-à-dire un Etat républicain, ne cherche pas à contraindre qui que ce soit par les lois qu'il promulgue. Et cette absence de contrainte vaut aussi bien pour les parents que pour tous les autres citoyens. Ainsi, les lois précisant aux parents quelles sont leurs responsabilités ne sont pas censées énoncer autre chose que ce à quoi un parent raisonnable s'obligerait lui-même. Concernant la vaccination des enfants durant l'épidémie de variole du début du 19^e siècle, l'évidence est que, contrairement à la campagne de vaccination contre le covid19 en 2021, les enfants avaient un intérêt direct à être vaccinés puisqu'ils étaient particulièrement touchés par cette maladie, et ils en mourraient. Ainsi, même si la vaccination n'était pas sans risque, le calcul d'intérêt avait pour conclusion qu'il était rationnellement beaucoup plus raisonnable de les vacciner. En 2021, la question était un peu différente puisqu'il s'agissait plutôt d'utiliser la vaccination des enfants comme un outils de protections des adultes, la responsabilité des parents étant davantage engagée envers les adultes sensibles qu'envers leurs propres enfants. Dès lors, un parent du 19^e siècle pouvait, s'il était rationnel, être d'accord avec l'Etat, et n'avait pas à se sentir contraint par la loi, qui ne faisait que lui rappeler ce que lui-même devait vouloir.

On pourrait ajouter cela : on n'est pas responsable seul. L'étymologie du mot « responsabilité » le montre : être responsable, c'est pouvoir « répondre » de ses actes (*respondere*, en latin, signifie précisément répondre). Or on ne peut pas répondre si personne ne nous questionne. On répond toujours de ses actes devant autrui. Dans le cas particulier des parents, ceux-ci ne peuvent pas répondre de leurs actes devant leurs propres enfants, puisque ceux-ci, en bas âge, ne vont pas les questionner. Personne en particulier, à vrai dire, ne serait

légitime à demander des comptes à des parents sur leur façon de prendre la responsabilité de leurs enfants. En revanche, l'Etat est une autorité anonyme qui permet de questionner les parents, sans pour autant que quelqu'un en particulier remette en question leur autorité. D'ailleurs, y compris quand l'Etat s'inquiète, et enquête sur le comportement de parents, il ne le fait pas pour remettre en question l'autorité des parents, mais au contraire pour s'assurer que ceux-ci l'exercent bel et bien : on ne peut que difficilement être parent si on n'est pas autonome dans les décisions qu'on prend, pour soi et pour sa descendance. Dès lors, l'Etat est tout d'abord légitime à rappeler les parents aux exigences qu'ils devraient avoir, eux-mêmes, envers eux-mêmes.

L'Etat n'a donc pas à imposer quoi que ce soit aux parents, dans la mesure où c'est aux parents eux-mêmes de se soucier de leurs propres devoirs envers leurs enfants. Si l'Etat est légitime à indiquer aux parents ce qu'ils doivent faire, c'est parce que les enfants ont des droits, et qu'il peut arriver que les parents ne les respectent pas. On comprend là pourquoi il est nécessaire que les lois, et l'Etat qui a pour charge de les faire respecter, existent : il y a toujours des négligences, et il faut que ceux qui en sont victimes puissent faire valoir leurs droits. L'exemple pris par Hegel est particulièrement bien choisi, puisqu'il concerne des êtres qui ne peuvent pas rappeler eux-mêmes à leurs parents les droits qui sont les leurs, puisqu'ils ne les connaissent pas. Les parents, eux, sont censés connaître et reconnaître ces droits. S'ils ne le font pas, c'est donc à l'Etat d'exercer son autorité, moins pour s'en prendre aux intérêts des parents, que pour faire valoir ceux des enfants.

C 2 - L'ensemble de l'analyse du texte permet de penser plus largement le rapport qu'entretiennent la liberté et l'existence des lois. A priori, si la liberté consiste à ne subir aucune contrainte, et si on voit dans la loi une contrainte, alors la loi semble s'opposer à la liberté. C'est ce que peuvent éprouver, par exemple, ceux qui veulent consommer des substances interdites par la loi, considérant que l'interdiction est liberticide, et remet en question leur autonomie et leur liberté vis-à-vis de leurs propres plaisirs, et de leur propre santé. Il y a chez chacun un certain désir d'anarchisme qui nous incite à penser que la loi s'oppose à notre liberté. Pourtant, l'argumentation de Hegel permet de répondre posément à cette tendance, en rappelant que si les lois sont bien écrites, non seulement elles ne s'opposent pas à notre liberté, mais elles en constituent bel et bien l'expression.

Evidemment, si la liberté consistait à n'en faire qu'à sa tête, la proposition de Hegel ne serait pas intellectuellement satisfaisante. La loi, en effet, cherche à instaurer de l'ordre dans les relations entre les êtres humains, et faire ce qui nous passe par la tête conduirait nécessairement à développer des comportements inconstants, des attitudes imprévisibles qui ne permettraient pas d'ordonner la vie sociale. Mais en réalité, cette inconstance serait préjudiciable aux individus eux-mêmes : si on admettait qu'être libre, c'est pouvoir faire n'importe quoi, alors on affirmerait par la même occasion que ces actions faites « n'importe comment » n'ont pas de valeur en elles-mêmes, puisqu'on aurait tout aussi bien

pu en commettre d'autres. Or, dans ce cas, la liberté elle-même n'aurait aucune valeur et ne mériterait pas qu'on la défende. Dès lors, si la loi s'opposait à la liberté ainsi conçue, on ne perdrait rien puisque ce qu'il y aurait à perdre n'aurait en fait pas de valeur.

Il faut donc une autre conception de la liberté, qu'on retrouve précisément dans le texte de Hegel : être libre, ce n'est pas faire tout ce qui nous passe par la tête. Au contraire, la liberté impose d'être clairvoyant quant aux impulsions qui peuvent nous saisir, et d'évaluer l'importance et les conséquences de nos actes. Ainsi, nous retrouvons le critère qui aura accompagné toute notre lecture de cet extrait : c'est la raison qui permet de déterminer si un acte peut être clairement voulu, ou pas. Parce qu'agir librement, c'est se comporter conformément à ce qu'on reconnaît soi-même comme devant être fait. La distinction entre contrainte et obligation est ici importante : si la loi n'était que contraignante, c'est-à-dire si elle s'opposait à la volonté éclairée, et rationnelle, des citoyens, alors elle s'opposerait à leur liberté et cela imposerait dès lors d'y désobéir. En revanche si la loi exprime une obligation, alors il n'y a pas d'incohérence à lui obéir tout en demeurant tout à fait libre, précisément parce que, comme le montre Hegel ici, la bonne loi, c'est-à-dire la loi telle qu'un Etat de droit véritablement républicain l'écrit, indique exactement ce que le citoyen raisonnable veut naturellement faire.

C'est la coïncidence entre la volonté du citoyen éclairé et celle de l'Etat qui rend possible non seulement le maintien, mais même la défense de la liberté dont chacun dispose non pas contre la loi, mais grâce à la loi. Il n'y a contradiction entre la loi de l'Etat et la liberté individuelle, sauf quand l'Etat n'a pas pour but de protéger cette liberté, ou que chacun définit sa liberté comme la possibilité de n'en faire qu'à sa tête. Mais dans ce cas, chacun ne dispose aussi de cette liberté, au sens faible, que le temps, nécessairement limité, que quelqu'un d'autre lui impose ses propres caprices. C'est dans cette distinction que se trouve l'intérêt philosophique principal de cet extrait.